

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PARGNY SUR SAULX SEANCE du 21 août 2012

L'an deux mille douze,
Le vingt et un août deux mille douze à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du treize août 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire de Pargny Sur Saulx.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de conseillers présents ou représentés	16
Nombre de conseillers excusés :	03
Nombre de conseillers absents :	

Etaient présents : Mme GUERIN Denise, Mme AUBRY Christine, M. CABART Jean-Claude, M. FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe, M. PETRICIG Jean-Michel, M. PIERRARD Didier, M. DOUBLET Francis, Mme LECLERE Claudine, M. ANGO Jacques-Vianney.

Absents :

Absents excusés : M. GIRARD Pascal, M. EL KHIDER Mustapha, Mme SAINT-PIERRE Valérie

Pouvoirs : Mme BLOT Laura à Mme AUBRY Christine, Mme WINISDOERFFER Inès à Mme GUERIN Denise, M. LALLOUETTE Joël à M. PETRICIG Jean-Michel, Mme FONTANIVE Marzéna à M. JEANNOT Christophe, M. RINALDI Serge à M. CABART Jean Claude.

Secrétaire : Mme AUBRY Christine.

Affiché le : 28/08/2012

OBJET : PATRIMOINE COMMUNAL : achat d'immeuble
N° 12/69

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Considérant que Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir un ensemble immobilier sur une parcelle à l'état de friches lieudit « Le Village » sis 26 rue Hannequin, cadastré AC477 pour une contenance de 22 a 89 ca, AC 416 pour une contenance de 47 ca et AC 413 pour une contenance de 30 ca, comprenant :

- Un local à usage professionnel loué à une compagnie d'assurance constitué d'une pièce principale, d'une salle d'archives et d'une salle d'eau ;
- Une maison à usage d'habitation à rénover entièrement avec une entrée, un couloir, 5 pièces, salle d'eau, WC, un étage, garage ;
- Un hangar avec un magasin, une pièce borgne, un bureau, un atelier, un garage, un étage.

Considérant que cet immeuble sera mis en vente aux enchères publiques sur la mise à prix de 35 000€.

Considérant que la commune de Pargny Sur Saulx a instauré, par délibération n°00/06 en date du 8/02/2000, un Droit de Préemption Urbain sur les zones U et NA du Plan d'Occupation des Sols.

Considérant qu'à cet effet, la mairie de Pargny Sur Saulx peut faire valoir son droit de préemption sur l'immeuble susvisé afin de l'acquérir.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à exercer son droit de préemption sur l'immeuble aux fins de l'acquérir.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Denise GUERIN